

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE	
29 septembre 2025	
DATE DE CONVOCATION	
22 septembre 2025	
DATE D’AFFICHAGE	
1 ^{er} octobre 2025	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	19
PROCURATION(S)	13
VOTANTS	32
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité	
Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés.	
Le Maire	

Le **VINGT-NEUF SEPTEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, BATAILLE, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes BENAMARA, DORDAIN, LOUBASSOU, DEBOISSY, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme DORDAIN à Mme ALTUNTAS, LOUBASSOU à M. JAMET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, Mme TERNISIEN à M. LEGO, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à M. NDIAYE, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. BALUT.

M. Ousmane N’DIAYE
est nommé Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, TEINTURIER et Mmes ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, ZAPPIA, CAMPISI.

Délibération N°05

ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE LE CORBUSIER

Mme Aurélie Lefebvre expose au Conseil municipal :

La médiathèque *Le Corbusier* garantit un accès libre, égal et gratuit à la lecture publique, à la culture et à l’information, pour tous les publics.

L’attractivité de l’établissement se confirme avec une fréquentation qui ne cesse de progresser (plus de 1500 personnes accueillies chaque mois), avec des inscriptions en hausse (304 nouvelles inscriptions au premier semestre 2025 contre 361 nouveaux inscrits sur l’ensemble de l’année 2024) et un fonds documentaire qui séduit (99 900 ouvrages empruntés en 2024).

Le règlement intérieur de la médiathèque n’a pas été revu depuis plusieurs années. Il constitue un outil essentiel pour garantir le bon fonctionnement de l’établissement, assurer la sécurité des personnes et des biens, encadrer les conditions d’accueil du public, ainsi que l’utilisation des ressources et services proposés. Il convenait de l’adapter aux évolutions des usages, des services numériques ainsi qu’aux objectifs de qualité d’accueil définis par la collectivité.

Accusé de réception en préfecture

027-212707012-20250929-D-25-09-05-DE

Date de télétransmission : 30/09/2025

Date de réception préfecture : 30/09/2025

Le nouveau règlement intérieur, qui figure en annexe de la présente délibération, intègre, entre autres, la volonté de la Ville d'accompagner l'inscription à l'école de l'inscription à la médiathèque.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** le nouveau règlement intérieur de la médiathèque Le Corbusier, tel que présenté en annexe ;
- **DÉCIDE** qu'il entrera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2025, et sera affiché dans les locaux de la médiathèque ainsi que publié sur le site internet de la Ville.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

